

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ARDECHE
MAIRIE
DE
07380 SAINT CIRGUES DE PRADES
Tél. : 04 75 93 21 63
Réunion du Conseil Municipal
Du 21/05/25
Compte-Rendu

Date de la convocation : 15 Mai 2025.

Lieu : Mairie Heure : 19H00

Conseillers en exercice : Présents : 7 Excusés : 1 Pouvoirs : 3

Liste des présents : Mmes DUBOIS Bernadette, CHABANIS Marie-Claude, SANLEFRANQUE Aurélie, OMACINI Jocelyne, PLANTEVIN Brigitte, Mrs PALLOT Thierry, CONSTANTIN Camille.

Liste des pouvoirs : VAUCLARE Roland à PALLOT Thierry, BERTRAND Michel à CHABANIS Marie-Claude, ROCHER Julien à DUBOIS Bernadette.

Liste des Excusés : BOURNIQUEL Pierre.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Délibération concernant une demande d'aide financière pour sortie scolaire au profit des enfants de la Commune.**
- 2. Délibération sollicitant l'aide du Département pour le déneigement de la voirie communale pour la campagne hivernale 2024/2025.**
- 3. Décision Modificative N°1 du Budget 2025 au Service Général pour régularisation.**

Divers

Travaux en cours

.....
Délibération concernant une demande d'aide financière pour sortie scolaire au profit des enfants de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du Budget il a été prévu une enveloppe pour apporter son soutien aux demandes des écoles fréquentées par les enfants de la commune L'école Primaire de JAUJAC organise une classé découverte sur le thème de l'environnement du 26 au 28 Mai au Centre de la Fol à Meyras. Le cout des 3 jours avec nuitée s'élève à 183€ par enfant.

Nous sommes sollicité pour une participation à hauteur de 68€ par enfant en faveur des élèves résidant sur la commune.

Cette demmande concerne deux enfants de la commune, soit un montant de 136 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 voix **POUR** :

- Décide d'attribuer la somme de 136 € pour l'école Primaire de JAUJAC.

Délibération sollicitant l'aide du Département pour le déneigement de la voirie communale pour la campagne hivernale 2024/2025.

Monsieur le Maire rappelle l'aide proposée par le Conseil Général concernant le déneigement des voiries communales et intercommunales pour l'hiver 2024-2025.

Pour l'hiver 2024-2025, le montant de la facture payée à Monsieur BREYSSE pour l'immobilisation du tracteur est de 500 euros TTC, il n'y a pas de facture de fournitures.

L'aide au titre du déneigement des voiries communales peut donc être demandée.

Le Conseil Municipal à 10 voix **POUR** autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide auprès du Conseil Général et accomplir toutes les démarches de nature à exécuter la présente délibération.

Décision Modificative N°1 du Budget 2025 du Service Général pour régularisation.

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60632	Fournitures de petit équipement	-40.00	
6811 (042)	Dot. Amort. immos incorporelles	40.00	

TOTAL : 0.00 0.00

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2128 (040)	Autres agencements et aménagements	-165000.00	
2128	Autres agencements et aménagements	165000.00	

TOTAL : 0.00 0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote à 10 voix **POUR** la décision modificative proposée.

Divers

Validation des travaux prévu pour l'année 2025.

Le Maire

Thierry PALLOT

